



## Reversion non remis à la bonne personne

Par ziff, le 18/01/2008 à 20:08

Bonjour,

j'ai une question juridique à vous poser.

Je suis reconnu handicapé à 80% par la cotorep, depuis mon plus jeune âge. Par le biais du travail de mon père, j'ai le droit à une pension de réversion depuis son décès en 1978. Ma mère percevait un virement de la caisse IONIS, en mon nom et prénom, sur son compte. Le jour du décès de ma mère, je me suis rendu compte sur des papiers, qu'elle avait perçu ma réversion depuis toujours.

Que puis-je faire? IONIS refuse de me faire un décompte des sommes que je devais toucher, sous prétexte que seule ma mère avait le droit de les encaisser, alors qu'en 1978, j'avais 20 ans.

Aider moi, depuis le décès de ma mère, j'ai bloqué la succession et le reste de ma famille m'a mis en quarantaine. Ma sœur qui était au courant m'a affirmé que ma mère avait touché également un chèque en mon nom et prénom. Je recherche des renseignements et un avocat compétent dans les domaines de reversion et de succession. Merci de me répondre.

Auprès de qui puis je récupérer mon dû? sur la succession ou auprès des caisses de retraite IONIS?